



Saint-Damase

Fière de son histoire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2022

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

La séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase pour le mardi 1^{er} mars 2022 à 19 h 30, se tiendra en présentiel au 115, rue Saint-Étienne et le public sera admis pour un nombre maximal de 10 citoyens. (règles sanitaires)

Vous pouvez toutefois pour les citoyens qui le désirent, faire parvenir vos questions via notre site internet à www.st-damase.qc.ca avant le 1^{er} mars 2022, 15 h 00.

Les questions reçues seront répondues lors de la séance par monsieur le maire.


Johanne Beauregard
Directrice générale et greffière-trésorière

Ce 23^e jour de février 2022